



Signature de la Convention cadre 2022 – 2026

Mardi 6 décembre 2022, 10h30, château du Clos de Vougeot

54 SIGNATAIRES ENGAGÉS POUR LES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE – PATRIMOINE MONDIAL, POUR LEUR **CONNAISSANCE**, LEUR **SAUVEGARDE**, LEUR **DEVELOPPEMENT**, LEUR **VALORISATION** ET L'EMERGENCE DE **COOPERATIONS**.

État, collectivités locales, administrations et partenaires de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne... ils sont 54 à s'engager, pour 5 ans, dans un plan d'actions et de financement concerté et partagé pour la connaissance, la sauvegarde, la valorisation et le développement des Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial de l'Unesco. Une étape primordiale pour continuer d'écrire collectivement l'avenir du territoire inscrit.

Une règle du jeu commune et une feuille de route partagée

Véritable feuille de route, la Convention cadre implique ses signataires pour 5 ans dans la mise en œuvre de 23 fiches-projets, pour un budget global estimé à 9 millions d'euros. Concrètement, chaque fiche-projet comporte un descriptif, une maîtrise d'ouvrage, un budget et des partenaires financiers prévisionnels ainsi que des partenaires techniques. Véritable document de travail, la Convention cadre s'inscrit dans la directe ligne de la Charte territoriale (charte morale signée en 2011 lors de la Marche des Climats) et de la 1^{ère} Convention-cadre 2017-2020 (un plan de 30 actions engageant 12 signataires).

« L'élaboration de cette Convention est le fruit d'un travail approfondi, d'une co-construction avec chacun des acteurs du territoire, élus, services... que je remercie vivement pour cela. Elle traduit la capacité d'action de notre territoire autour du site inscrit et de ses valeurs. C'est une vraie fierté pour nous tous. » **Gilles de Larouzière, Président de l'Association**

« Cette Convention cadre témoigne de la volonté des gestionnaires du territoire de s'unir autour d'engagements communs. Elle doit être comprise comme un outil de gestion, dynamique, évolutif et concerté. » précise **Bertrand Gauvrit, Directeur de l'Association**. « Elle précise ainsi les attentes et les engagements pour chaque signataire, les enjeux du projet des Climats et les modalités selon lesquelles les partenaires coordonnent leurs efforts. Les partenaires soutiennent ainsi les projets relevant de leurs compétences et de leurs priorités en mobilisant des fonds dédiés. »

La Convention cadre constitue enfin un outil essentiel et efficace pour la Conférence territoriale, qui réunit les élus et représentants du monde viticole concernés par la gestion du site inscrit. Elle sera aux fondements des échanges au sein des instances de pilotage et d'animation.

Focus sur les 3 priorités-clés

La stratégie globale est de poursuivre le plan de gestion rédigé en 2014, lors de la période de candidature, et de continuer de l'enrichir au regard des exigences et des demandes tant du Comité du patrimoine mondial que des gestionnaires du territoire et du site inscrit. La rédaction de cette seconde Convention cadre a ainsi fait émerger 3 objectifs-clés :

1. **Consolider le processus de gestion partagée** du site du Patrimoine mondial ;
2. Inscrire la thématique du **développement durable** au centre du programme d'actions ;
3. Valoriser l'inscription au Patrimoine mondial auprès de tous les publics à travers une **stratégie partagée de développement et d'animation** « **Route des Grands Crus de Bourgogne** ».

54 signataires

Cette nouvelle Convention cadre a vu le nombre de signataires grandir, afin d'y intégrer l'intégralité des maires des communes faisant partie du site inscrit, aux côtés des membres historiques de la Conférence territoriale.

LES SIGNATAIRES

Ville de Beaune

M. Alain SUGUENOT
Maire
Co-Président de la Conférence territoriale

Ville de Dijon

M. François REBSAMEN
Maire
Co-Président de la Conférence territoriale

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

M. François LABET
Président
Co-Président de la Conférence territoriale

L'État

M. Franck ROBINE
Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté

Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial

M. Gilles de LAROUZIÈRE
Président

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Mme Marie-Guite DUFAY
Présidente

Conseil Départemental de la Côte-d'Or

M. François SAUVADET



POUR CONSULTER LA CONVENTION CADRE ET L'ENSEMBLE DES 23 FICHES-PROJETS > transmettez-nous votre demande à communication@climats-bourgogne.com > un lien de consultation vous sera transmis dans les prochains jours



LE PREFET DE REGION, M. FRANCK ROBINE, PRESENT SALUE L'EXCEPTIONNELLE UNION REALISEE AUTOUR DE CE DOSSIER. « NOUS SIGNONS ICI UNE CHARTE MAIS SURTOUT LE POINT D'UNE MOBILISATION UNANIME EN FAVEUR DU TERRITOIRE. »

« Au-delà des élus, vous avez su fédérer la population. L'Unesco est extrêmement attentive à cela car la bonne protection d'un site passe avant tout par une mobilisation en local. La France a pris un engagement avec vous pour protéger ce territoire et cela n'est possible qu'avec la mobilisation de tous, socio-pros, élus, habitants. »



PLUSIEURS ELUS ONT PRIS LA PAROLE partageant l'implication de leur structure et de leurs compétences dans ce projet commun, notamment les 3 co-Présidents de la Conférence territoriale :

Alain Suguenot, Maire de Beaune, a rappelé les projets stratégiques comme la future Cité des Climats et vins à Beaune mais a également souligné l'importance de finaliser les outils de protection du paysage ;

Sladana Zivkovic, Adjointe au maire de Dijon, a partagé la fierté de la ville à promouvoir ce territoire d'exception et des attentes fortes des collectivités concernant l'écriture en cours d'un référentiel commun pour pouvoir gérer concrètement les atteintes possibles au site inscrit ;

François Labet, représentant du monde viticole, a renouvelé le soutien de la filière, évoquant les questionnements sains auxquels nous oblige cette reconnaissance Unesco.

Président
Conseil Départemental de Saône-et-Loire
M. André ACCARY
Président

Pays Beaunois
Mme Emmanuelle COINT
Co-Présidente

Communauté d'Agglomération de Beaune Côte & Sud
M. Alain SUGUENOT
Président

Dijon métropole
M. François REBSAMEN
Président

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
M. Pascal GRAPPIN
Président

Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon
M. Sébastien MARTIN
Président

Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne
M. Pascal GAUTHERON
Président

Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or
M. Vincent LAVIER
Président

Pôle Bourgogne Vigne & Vin
M. Jean-Yves BIZOT
Président

Aloxe-Corton
M. Maurice CHAPUIS
Maire

Auxey-Duresses
M. François LATOUR
Maire

Bligny-lès-Beaune
M. Didier DURIAUX
Maire

Boncourt-le Bois

Mme Evelyne GAUTHEY
Maire
Brochon
M. Dominique DUPONT
Maire

Chambolle-Musigny
M. François MARQUET
Maire

Chassagne-Montrachet
Mme Céline DANCER
Maire

Cheilly-lès-Maranges
M. Marc LABULLE
Maire

Chenôve
M. Thierry FALCONNET
Maire

Chorey-lès-Beaune
M. Arnaud GUICHARD
Maire

Comblanchien
M. Didier TOUBIN
Maire

Corcelles-les-Arts
M. Thierry DUBUISSON
Maire

Corgoloin
M. Dominique VERET
Maire

Couchey
M. Gilles CARRE
Maire

Dezize-lès-Maranges
M. Michel BOULEY
Maire

Fixin
M. Pascal ROCHET
Maire

Flagey-Échézeaux
M. Jean-François COLLARDOT
Maire

Gevrey-Chambertin
M. Christophe LUCAND
Maire

Gilly-lès-Cîteaux
M. Didier DANEL
Maire

Ladoix-Serrigny
M. Jérôme FOL
Maire

Marsannay-la-Côte
M. Jean-Michel VERPILLOT
Maire

Meursault
M. Denis THOMAS
Maire

Monthelie
M. Claudio PAGNOTTA
Maire

Morey-Saint-Denis
M. Jean-Luc ROSIER
Maire

Nuits-Saint-Georges
M. Alain CARTRON
Maire

Pernand-Vergelesses
M. Gilles ARPAILLANGES
Maire

Pommard
M. Jacques FROTEY
Maire

Premeaux-Prissey
M. Umberto CHETTA
Maire

Puligny-Montrachet
Mme Alexandra PASCAL
Maire

Remigny
M. Pierre PAYEBIEN
Maire

Saint-Aubin
M. Michel MOINGEON
Maire

Saint-Romain
M. Serge GRAPPIN
Maire

Sampigny-lès-Maranges
Mme Catherine GIRARD

Maire

Santenay

M. Guy VADROT
Maire

Savigny-lès-Beaune

M. Sylvain JACOB

Maire

Volnay

M. Pascal BOULEY
Maire

Vosne-Romanée

M. Jean-Louis RAILLARD
Maire

Vougeot

M. Claude CHARLES
Maire

MÉMO



LA CHARTE TERRITORIALE

Une règle du jeu commune, toujours d'actualité

Signée solennellement le 8 avril 2011, lors de la Marche des Climats, par 53 gestionnaires du territoire, la Charte territoriale définit toujours à ce jour l'engagement moral et le cadre éthique de la gestion du site désormais inscrit au Patrimoine mondial.



LA CONFERENCE TERRITORIALE

L'organe de décision de la Mission Climats

Elle réunit une trentaine de membres dont 3 co-Présidents (le Maire de Dijon, le Maire de Beaune, un représentant du monde viticole). Son bras opérationnel est la Commission technique permanente, qui réunit les différents techniciens des structures représentées dans la Conférence territoriale. C'est elle qui met en œuvre les orientations et les actions validées par la Conférence territoriale (dont celles de la Convention-cadre).

CONTACT PRESSE

Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial

Delphine Thevenot-Martinez / communication@climats-bourgogne.com / 03 80 20 10 40 / 06 31 42 13 50

